



Modification place de parking

Par **claudius86**, le **11/04/2016 à 15:06**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Je suis propriétaire d'une place de parking privative numérotée en lot sur mon acte notarié. Le conseil syndical, aidé du syndic ont mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la résolution suivante. "MISSION A CONFIER A UN GÉOMÈTRE POUR RESTRUCTURER LES LOTS DE PARKING" Majorité nécessaire : Article 24. Je crois savoir que les propriétaires ne retrouveront pas leurs lots indiqués sur leurs actes notariés ; cette procédure est-elle légale , et l'article 24 est-il approprié ?
MERCI [smile4]

Par **amajuris**, le **11/04/2016 à 17:31**

bonjour, rnsi vos parking sont des lots privés et non parties communes à usage privé, l'assemblée générale ne peut pas modifier les lots de parking car c'est comme si elle voulait restructurer vos appartements. rnsalutations

Par **claudius86**, le **12/04/2016 à 13:32**

Bonjour, amatjuris
Merci pour votre réponse. rncordialement